

**Rapport annuel
2000-2001**



AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
des Appalaches

Juin 2001

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà un an et demi d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les six MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 5^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS VERBALE DE LA 4^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
13	MESSAGE DU PRÉSIDENT	13
14	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
15	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	15
17	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2000-2001	17
19	RAPPORT FINANCIER 2000-2001	19
29	TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES	29
31	RAPPORT DES ACTIVITÉS	31
39	RAPPORT DE L'AGENT VÉRIFICATEUR	39
51	AGENTS DE LIVRAISON ACCRÉDITÉS EN 2000-2001	51
53	STATISTIQUES DU PROGRAMME	53
57	GRILLE DES TAUX	57
59	Liste des industriels ayant contribué	59
61	SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION, PPMV	61
69	ENJEUX DE 2001-2002	69

générale annuelle *Assemblée*

Cinquième assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Le vendredi 22 juin 2001
- 9 h 30 -

ENDROIT: LE MANOIR DU LAC-ETCHEMIN
187, 3^e Avenue
LAC-ETCHEMIN

ORDRE DU JOUR

- Inscription des membres (une pause santé sera servie), 9 h 00
1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h 30
 2. Procédures d'assemblée
 3. Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès verbal de la quatrième assemblée générale annuelle
 6. Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2001
 7. Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année
 8. Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2000-2001
 9. Modification du règlement intérieur de l'Agence (membres associés)
 10. Varia

 11. Levée de l'assemblée

de l'Assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le secrétaire exécutif est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du secrétaire, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

de convocation *Avis*

Sainte-Germaine Station, le 24 mai 2001

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres de l'Agence de mise en valeur
des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de six municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soient, les organismes de gestion en commun et les syndicats et offices de producteurs de bois et, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois soient, les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invité à participer à la cinquième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le vendredi 22 juin 2001** au **Manoir du Lac-Etchemin**, 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h 00**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès verbal de la quatrième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Rosario Bossé, Président

RB/ml
P.J.

de la 4^e assemblée générale annuelle
Procès verbal

QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 15 juin 2000
- 9 h 30 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Échemin,
187, 3^e Avenue,
Lac-Échemin

PRÉSENCES :

Jacques Bélanger (MRC de L'Islet), président

Gérard Bélanger (MRC des Etchemins)
Marcel Poulin (MRC des Etchemins)
Marcel Asselin (MRC des Etchemins)
Fernand Labbé (MRC de Bellechasse)
Rosario Bossé (MRC de Montmagny)

Alain Beaulieu (Gr. forestier de L'Islet)
André Lemelin (Gr. forestier de Montmagny)
Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse)
Gaston Samson (Gr. forestier de Dorchester)
Eddy Morin (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
Bernard Carron (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
Martin Côté (Syndicat des prod. de bois de la région de Québec)
André Lantagne (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)

Gilles Bérubé (Industrie Maibec inc.)
Robert Albert (Matériaux Blanchet inc.)
Jacques Morin (Produits forestiers Daishowa Ltée)

Marc-André Turgeon (Forêt Québec, régional)
Richard Bilodeau (Forêt Québec, Appalaches)

Claude Bergeron (Cons. for. région de Québec)

Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, monsieur Jacques Bélanger, a souhaité la bienvenue aux participants à cette quatrième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence.

2- Procédures d'assemblée

Le directeur a fait la lecture des procédures d'assemblée. Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente assemblée.

AG0006-01

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier ,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, secondé par monsieur Martin Côté,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde Municipal		MRC Les Etchemins	M. Marcel Poulin	M. Marcel Poulin (M. Gérard Bélanger)
		MRC de L'Islet	M. Jacques Bélanger	M. Jacques Bélanger
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé
		MRC de Bellechasse	M. Fernand Labbé	M. Fernand Labbé
		MRC Chutes-de-la-Chaudière		M. Philippe Laberge
		MRC Desjardins		M. Guy Plante
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. For. de L'Islet Gr. For. de Montmagny Gr. For. de Bellechasse-Lévis Gr. For. de Dorchester	M. Alain Beaulieu (M. Raynald Cloutier) M. André Lemelin (M. Raynald Cloutier) M. Raynald Pouliot M. Gaston Samson	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot (M. Rémi Lantagne) M. Gaston Samson
	Syndicat des producteurs de bois	Synd. prod. bois Côte-du-Sud L'Islet Office prod. bois Côte-du-Sud Montmagny Synd. prod. bois de la région de Québec Synd. prod. bois de la Beauce	M. Eddy Morin M. Bernard Caron M. Martin J. Côté M. André Lantagne (M. Robert Paquet)	M. Eddy Morin (M. Bernard Caron) M. Martin J. Côté M. André Lantagne (M. Simon Giguère)
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Industries de sciage	Industries Maibec inc. Matériaux Blanchet inc. Bois Daaquam inc. Boiscarvin inc.	M. Gilles Bérubé M. Robert Albert M. Léandre Rouleau M. Berthier Boulianne	M. Gilles Bérubé M. Robert Albert M. Léandre Rouleau
	Industries des pâtes et papiers	Produits forestiers Daishowa Ltée	M. Jacques Morin	M. Jacques Morin
Représentant du ministre		MRNQ/ Québec	M. M.-André Turgeon	M. M.-André Turgeon
		MRNQ/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

AG0006-02

4- Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, secondé par monsieur Gilles Bérubé.

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15 juin 2000 soit adopté avec les ajouts suivants :

- en ajoutant le point 6a, Acceptation du vérificateur comptable pour la prochaine année ;
- en ajoutant le point 7a, Adoption du rapport annuel des activités 1999-2000 ;
- en ajoutant au varia, période de questions des membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0006-03

5- Adoption du procès verbal de la troisième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès verbal de la troisième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 10 juin 1999,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Pouliot, secondé par Robert Albert.

et RÉSOLU QUE le procès verbal de la troisième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 10 juin 1999 soit adopté avec la modification suivante :

- remplacer à la page 4, au point 5, le mot deuxième par troisième.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0006-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2000

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres de comptabilité de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Éric Lachance, c.a. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Lantagne, secondé par monsieur Rosario Bossé,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0006-05

6.a Acceptation du vérificateur comptable pour la prochaine année

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres de comptabilité de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Éric Lachance, c.a. et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats et de la qualité du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Éric Lachance, c.a. demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, secondé par monsieur Gaston Samson,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Éric Lachance, c.a. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2001 et qu'il ne vienne pas les présenter à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

7- Présentation du rapport des activités 1999-2000

Le rapport annuel de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a été transmis par la poste aux administrateurs avant l'assemblée générale. Cependant, les autres membres présents ont reçu le rapport annuel uniquement le matin de l'assemblée générale.

Le rapport des activités de l'Agence pour l'année 1999-2000 a été livré aux participants par le directeur qui a, par la suite, répondu aux questions des membres.

Les participants ont demandé qu'un tableau soit ajouté au rapport annuel de l'an prochain afin d'identifier la présence des partenaires au sein des conseils d'administration et de l'assemblée générale.

Les participants ont félicité le directeur pour la qualité du rapport annuel des activités de l'Agence pour 1999-2000.

AG0006-06

7a Adoption du rapport annuel des activités 1999-2000

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 1999-2000,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Samson, secondé par Fernand Labbé,

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 1999-2000 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8- Varia

Période de questions des membres :

- Certains membres indiquent qu'il y a des terres abandonnées par l'agriculture qui sont maintenant rendues en friche. Ils voudraient que ces superficies soient reboisées le plus rapidement possible avant que les broussailles les envahissent. Le président et le directeur explique la démarche qu'il faut suivre avec le MAPAQ concernant ces superficies en zone agricole.

- Certains membres ont demandé des informations concernant le sondage que l'Agence des Appalaches a effectué auprès des propriétaires. Le directeur a informé les participants du déroulement de cette activité et il a repris les grandes lignes des faits saillants du sondage.
- Monsieur Claude Bergeron, représentant des Conseillers forestiers de la région de Québec, mentionne qu'il a fait une demande au conseil d'administration de l'Agence pour devenir membre associé et qu'il a été refusé. Le directeur de l'Agence explique la position du conseil d'administration dans ce dossier. Les participants sont d'accord de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la séance du conseil qui suit l'assemblée générale annuelle.

MOT DU PRÉSIDENT :

Le président, monsieur Jacques Bélanger, annonce que son mandat d'un an se termine aujourd'hui et qu'il ne se représentera pas à ce titre pour la prochaine année. Par contre, il demeurera à la table du conseil d'administration pour un an afin de représenter la MRC de L'Islet. Il remercie les membres de l'Agence et les administrateurs de lui avoir fait confiance durant cette année.

- Les membres demandent qu'une motion de remerciement soit transmise à monsieur Jacques Bélanger afin de le remercier pour ses services durant cette année.

AG0006-07

9- Levée de l'Assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, appuyé par monsieur Rosario Bossé ;

et RÉSOLU de lever l'assemblée à 10 h 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Bélanger
Président



M. Martin Loïselle, ing. f.
Directeur

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

du président *Message*

*À tous les partenaires de l'Agence,
À tous les propriétaires forestiers,*

Voici venu le temps pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées, de vous présenter les points importants de l'année 2000-2001.

Tout d'abord, suite à la consultation des partenaires et des propriétaires, nous avons identifié certaines problématiques qui nous ont aidés à fixer nos orientations et nos objectifs concernant l'aménagement de la forêt privée des Appalaches. Ces moyens ont permis la réalisation de notre PPMV. De plus, notre plan d'action nous permettra d'atteindre nos objectifs et ce, pour les cinq prochaines années.

Ensuite, il faut noter l'augmentation des taux en 2000-2001, ce qui a permis aux travailleurs sylvicoles d'avoir des conditions intéressantes et de voir leur travail valorisé. Ainsi, nous avons exigé des agents de livraison que cette augmentation des taux soit remise, dans une proportion de 70%, aux travailleurs sylvicoles.

Enfin, l'élaboration de nouveaux outils (soirées d'informations, feuillets d'informations, feuillets techniques, cours, ateliers et visites en forêt) nous ont sans contredit aidés à rejoindre davantage les propriétaires. Il ne faudrait pas oublier notre nouveau défi pour l'année 2001-2002: la mise en pratique du nouveau PPMV.

Je tiens à remercier tous les partenaires qui ont donné de leur temps pour permettre la réalisation des points mentionnés. Merci à tous les employés de l'Agence qui ont fourni des efforts supplémentaires afin de mener à terme divers projets et qui m'ont appuyé quant à l'atteinte de nos objectifs.


Rosario Bossé
Président

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

du conseil d'administration

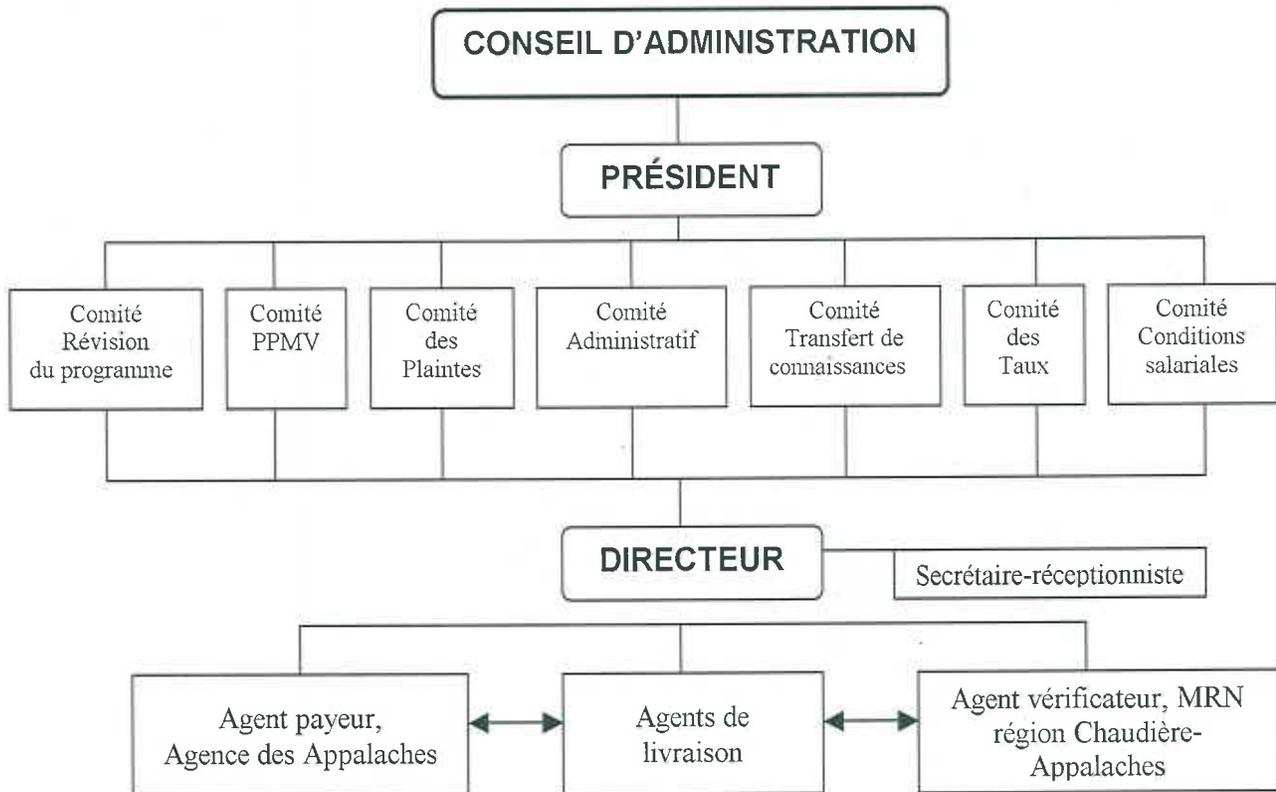
Composition

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Rosario Bossé.

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE	
Le monde municipal	MRC Chutes-de-la-Chaudière	1- M. Philippe Laberge	0 %	
	MRC Desjardins	2- M. Guy Plante	0 %	
	MRC de Bellechasse	3- M. Fernand Labbé	100 %	
	MRC des Etchemins	4- M. Marcel Poulin	86 %	
	MRC de Montmagny	5- M. Rosario Bossé	100 %	
	MRC de L'Islet	6- M. Jacques Bélanger	100 %	
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	OGC	Gr. for. de Bellechasse-Lévis	1- M. Raynald Pouliot	100 %
		Gr. for. du Sud de Dorchester	2- M. Gaston Samson	86 %
		Gr. for. de Montmagny et de L'Islet	3- M. Émile Tanguay	86 %
	SPB	Synd. prod. bois de la Beauce	1- M. André Lantagne	100 %
		Synd. prod. bois de Québec	2- M. Martin J. Côté	100 %
		Synd. prod. bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin	100 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Sciage	Industries Maibec inc.	1- M. Gilles Bérubé	71 %
		Bois Daaquam inc.	2- M. Léandre Rouleau	57 %
		Matériaux Blannchet inc.	3- M. Robert Albert	100 %
	Pâtes et papiers	Daishowa inc.	1- M. Jacques Morin	86 %
Ministère des Ressources naturelles	Direction régionale de Québec	1- M. M.-André Turgeon	71 %	
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	100 %	

de l'Agence Fonctionnement



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre 3 de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire-réceptionniste assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'Agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Le ministère des Ressources naturelles du Québec, pour la région Chaudière-Appalaches, assume ce mandat, sans frais, pour l'Agence.

L'Agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions des agents de livraison. L'Agence agit à titre d'agent payeur sur son territoire.

de l'Agence en 2000-2001

Membres

Municipalité de Lac-Frontière

Municipalité de L'Islet

Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

Municipalité de Saint-Adalbert

Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)

Municipalité de Saint-Benjamin

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

Municipalité de Saint-Cyprien

Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

Municipalité de Sainte-Aurélie

Municipalité de Sainte-Claire

Municipalité de Ste-Germaine-du-Lac-Étchemin

Municipalité de Sainte-Justine

Municipalité de Sainte-Perpétue

Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Municipalité de Sainte-Sabine

Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont

Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

M.R.C. de Bellechasse

M.R.C. des Chutes-de-la-Chaudière

M.R.C. Desjardins

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Groupe forestier de L'Islet inc.

Groupe forestier de Montmagny inc.

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud

Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

Municipalité de Saint-Léon-de-Standon

Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Municipalité de Saint-Magloire

Municipalité de St-Malachie

Municipalité de Saint-Marcel

Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Municipalité de Saint-Nérée

Municipalité de Saint-Omer

Municipalité de Saint-Pamphile

Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Municipalité de Saint-Prosper

Municipalité de Saint-Zacharie

Municipalité de Tourville

Ville de Lac-Étchemin

Ville de Lévis

Ville de Montmagny

M.R.C. des Étchemins

M.R.C. de L'Islet

M.R.C. de Montmagny

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec

Abitibi-Consolidated inc.
Bégin & Bégin inc.
Bois Daaquam inc.
Busque & Laflamme inc.
Couture & Fils
Clermont Hamel ltée
F.F. Soucy inc. & Ass.
Éloi Moisan inc.
Industries Maibec inc.
Joseph Audet ltée

Matériaux Blanchet inc.
Moulibois enr.
Pâte Mohawk Ltée
Pianos A. Bolduc inc.
Produits forestiers Daishowa Ltée
Produits forestiers Dometar (Windsor)
Produits forestiers Dometar (Beauce)
Scierie Leduc inc.
Scierie A. Lemay & Fils inc.
Scierie Arbotek inc.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2001

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2000-2001

financier *Rapport*

RAPPORT DU VERIFICATEUR

Aux administrateurs de
AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

J'ai vérifié le bilan de AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES au 31 mars 2001 ainsi que les états des produits et charges, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

ERIC LACHANCE
Comptable agréé

Ville Lac-Etchemin, le 24 mai 2001

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

PRODUITS ET CHARGES exercice clos le 31 mars

	2 0 0 1	2 0 0 0
PRODUITS		
Subvention Gouvernement du Québec		
Aménagement	2 756 972 \$	2 756 972 \$
Soutien à l'emploi		20 000
Contribution Fondation de la Faune	2 959	19 992
Contribution des industries	664 265	716 615
Revenus d'intérêts	37 224	31 244
Autres revenus	6 778	830
	<u>3 468 198</u>	<u>3 545 653</u>
CHARGES		
Agents de livraison	3 467 887	3 259 716
Services professionnels du président	2 750	1 750
Salaires et charges sociales	79 463	87 968
Services de secrétariat et informatique	788	
Projet – Plan de protection et de mise en valeur	105 818	23 142
Projet – Sondage	600	538
Projet – Transfert de connaissances	23 771	16 181
Projet – Terres en friche		5 500
Honoraires de vérification	968	1 052
Entretien des locaux		1 205
Télécommunications	3 967	2 975
Publicité et communications	8 665	13 877
Activités promotionnelles	2 388	5 424
Papeterie et imprimés	4 585	5 224
Cotisation	444	509
Formation	1 057	591
Frais de déplacements et de repas	7 698	8 419
Assurances	1 390	1 390
Frais de réunion	1 265	1 508
Amortissement		
Équipement informatique et logiciels	5 960	5 674
Mobilier et équipement de bureau	1 017	429
Autres	588	
	<u>3 721 069</u>	<u>3 443 072</u>
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>(252 871) \$</u>	<u>102 581 \$</u>

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

financier
Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
 DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

EVOLUTION DES ACTIFS NETS
 exercice clos le 31 mars

	Investis en immobilisations	Non affectés	2 0 0 1 T o t a l	2 0 0 0 T o t a l
SOLDE AU DEBUT	5 473 \$	509 346 \$	514 819 \$	412 238 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(6 977)	(245 894)	(252 871)	102 581
Investissement en immobilisations	7 028	(7 028)		
SOLDE A LA FIN	5 524 \$	256 424 \$	261 948 \$	514 819 \$

financier
Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
 DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

BILAN
 au 31 mars

	2001	2000
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	173 393 \$	27 749 \$
Placement temporaire, 4.8%, au coût		400 000
Avances sur contrat		18 690
Débiteurs (note 3)	83 733	65 146
Frais payés d'avance	<u>417</u>	<u>445</u>
	257 543	512 030
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)		
	<u>5 524</u>	<u>5 473</u>
	263 067 \$	517 503 \$
PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	<u>1 119 \$</u>	<u>2 684 \$</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	5 524	5 473
Non affectés	256 424	509 346
	<u>261 948</u>	<u>514 819</u>
	263 067 \$	517 503 \$

POUR LE CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

FLUX DE TRESORERIE exercice clos le 31 mars

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES SUIVANTES:

	2 0 0 1	2 0 0 0
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(252 871) \$	102 581 \$
Amortissement	6 977	6 103
Eléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Avances sur contrat	18 690	(18 690)
Débiteurs	(18 587)	54 925
Frais payés d'avance	28	264
Créditeurs et frais courus	(1 565)	1 152
	(247 328)	146 335
	<u> </u>	<u> </u>
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(7 028)	(3 945)
	<u> </u>	<u> </u>
ACCROISSEMENT (DIMINUTION) NET DES ESPECES ET DES QUASI-ESPECES	(254 356)	142 390
ESPECES ET QUASI-ESPECES AU DEBUT	427 749	285 359
	<u> </u>	<u> </u>
ESPECES ET QUASI-ESPECES A LA FIN (note 5)	173 393 \$	427 749 \$
	<u> </u>	<u> </u>

financier *Rapport*

**AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES**

**NOTES COMPLEMENTAIRES
exercice clos le 31 mars 2001**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

L'Agence, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q. F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

3. DEBITEURS

	2001	2000
Contributions des industries	72 482 \$	56 143 \$
TPS-TVQ à recevoir	10 512	6 787
Autres	739	2 216
	<hr/>	<hr/>
	83 733 \$	65 146 \$
	<hr/>	<hr/>

financier *Rapport*

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

NOTES COMPLEMENTAIRES
exercice clos le 31 mars 2001

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2 0 0 1	2 0 0 0
Mobilier et équipement de bureau	5 086 \$	1 757 \$	3 329 \$	1 408 \$
Équipement informatique	12 617	12 019	598	3 461
Logiciels	<u>4 404</u>	<u>2 807</u>	<u>1 597</u>	<u>604</u>
	<u>22 107 \$</u>	<u>16 583 \$</u>	<u>5 524 \$</u>	<u>5 473 \$</u>

5. ESPECES ET QUASI-ESPECES

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse. Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan.

	2 0 0 1	2 0 0 0
Encaisse	173 393 \$	27 749 \$
Placement temporaire, au coût	<u> </u>	<u>400 000</u>
	<u>173 393 \$</u>	<u>427 749 \$</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES exercice clos le 31 mars

CHARGES	Fondation de la Faune	Aménagement et fonctionnement	Total 2001	Total 2000
Agents de livraison	\$	3 467 887 \$	3 467 887 \$	3 259 716 \$
Services professionnels du président		2 750	2 750	1 750
Salaires et charges sociales	2 628	76 835	79 463	87 968
Services de secrétariat et informatique		788	788	
Projet – Plan de protection et de mise en valeur		105 818	105 818	23 142
Projet – Sondage		600	600	538
Projet – Transfert de connaissances		23 771	23 771	16 181
Projet – Terres en friche				5 500
Honoraires de vérification		968	968	1 052
Entretien des locaux				1 205
Télécommunications		3 967	3 967	2 975
Publicité et communications		11 053	11 053	19 301
Papeterie et imprimés		4 585	4 585	5 224
Cotisation		444	444	509
Formation		1 057	1 057	591
Frais de déplacements et de repas	63	7 635	7 698	8 419
Assurances		1 390	1 390	1 390
Frais de réunion		1 265	1 265	1 508
Amortissement				
Equipement informatique et logiciels	268	5 692	5 960	5 674
Mobilier et équipement de bureau		1 017	1 017	429
Autres		588	588	
	<u>2 959 \$</u>	<u>3 718 110 \$</u>	<u>3 721 069 \$</u>	<u>3 443 072 \$</u>

Comparatif des revenus et des dépenses

Tableau

Nous pouvons constater que la contribution du gouvernement du Québec pour le programme d'aménagement est demeuré stable. L'Agence n'a pas reçu de subvention cette année pour le programme de soutien à l'emploi. Vous pouvez remarquer que la contribution de l'industrie a diminué d'environ 7 % par rapport à l'an passé. Nous avons obtenu de la Fondation de la Faune du Québec le reste d'une subvention pour engager une ressource afin de développer davantage l'aspect faunique de notre PPMV. Finalement, les autres revenus sont constitués essentiellement de l'application des mesures coercitives auprès des agents de livraison (voir le rapport de la vérification opérationnelle, page 38).

Nous remarquons que nous avons investi dans le programme de Mise en valeur en 2000-2001 une somme supérieure de 208 000 \$ par rapport à 1999-2000. L'Agence avait décidé d'utiliser le surplus budgétaire de l'an passé et de l'investir en grande partie en aménagement. L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'Agence est demeuré relativement stable par rapport à 1999-2000. L'investissement attribué à la réalisation de notre PPMV est maintenant terminé et la somme totale pour ce document est évaluée à environ 130 000 \$.

	2000-2001		1999-2000	
REVENUS				
Subvention Gouvernement du Québec				
Programme d'aménagement	2 756 972	\$	2 756 972	\$
Programme soutien à l'emploi			20 000	
Contribution des industries	664 265		716 615	
Contribution de la fondation de la Faune	2 959		19 992	
Revenus d'intérêts	37 224		31 244	
Autres revenus	6 778		830	
	<u>3 468 198</u>		<u>3 545 653</u>	
Surplus de l'année précédente	<u>514 819</u>		<u>412 238</u>	
TOTAL REVENUS	3 983 017	\$	3 957 891	\$
FRAIS D'EXPLOITATION				
Programme de mise en valeur	3 467 887		3 259 716	
Président	2 750		1 750	
Salaires et charges sociales	79 463		87 968	
Services de secrétariat et informatique	788			
Projet - Plan de protection et de mise en valeur	105 818		23 142	
Projet - Sondage	600		538	
Projet - Transfert de connaissances	23 771		16 181	
Projet - Terres en friches			5 500	
Honoraire de vérification	968		1 052	
Entretien des locaux			1 205	
Télécommunications	3 967		2 975	
Publicité et communications	8 665		13 877	
Activité promotionnelles	2 388		5 424	
Papeterie et imprimés	4 585		5 224	
Cotisation	444		509	
Formation	1 057		591	
Frais de déplacements et repas	7 698		8 419	
Assurances	1 390		1 390	
Réunions	1 265		1 508	
Amortissement				
Équipement informatique et logiciel	5 960		5 674	
Mobilier et équipement de bureau	1 017		429	
Autres	588		0	
	<u>3 721 069</u>	\$	<u>3 443 072</u>	\$
EXCÉDENT DES REVENUS ET SURPLUS	261 948	\$	514 819	\$

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2000-2001 est présentée à la page 14 du présent rapport annuel. De plus vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue par monsieur Rosario Bossé.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'année:

- le 28 avril 2000;
- le 15 juin 2000;
- le 7 septembre 2000;
- le 7 décembre 2000 ;
- le 16 janvier 2001;
- le 7 mars 2001;
- le 30 mars 2001.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, il a adopté, en début d'année, une augmentation de 5,5 % des taux de l'aide financière et il a exigé que 70 % de cette augmentation aille aux travailleurs sylvicoles afin d'améliorer leurs conditions salariales. Cette directive a été intégrée dans le protocole d'entente des agents de livraison avec l'Agence.

Le conseil a adopté les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux agents de livraison pour la saison d'opération 2000-2001. De plus, il a décidé d'investir la majeure partie des surplus budgétaires de l'année antérieure dans le programme d'aménagement.

Il a adopté les conditions de travail du directeur et précisé ses tâches. De plus, il a procédé à l'engagement d'une secrétaire-réceptionniste à temps complet, madame Karina Leblanc.

Le conseil d'administration a fixé la date de la 4^e Assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Suite à cette assemblée, il a élu un nouveau président, soit monsieur Rosario Bossé. De plus, il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence.

Le conseil a proposé une modification au règlement intérieur, concernant les membres associés de l'Agence, afin de permettre aux agents de livraison d'assister à l'Assemblée annuelle et de recevoir les procès verbaux des conseils d'administration.

Les administrateurs ont autorisé le directeur à transmettre à la Fédération des producteurs de bois du Québec nos données sur le sondage auprès des propriétaires afin de leur permettre de réaliser un profil provincial des propriétaires de boisés privés du Québec.

Il s'est penché sur les rapports que lui ont soumis les comités de travail et qui ont été adoptés avec ou sans modification.

des activités Rapport

Au niveau technique, le conseil d'administration a accepté d'intégrer dans les normes le principe des types écologiques, en plus de baliser le reboisement feuillus, de créer un programme pour l'aménagement des érablières ainsi qu'un programme de visites-conseils pour les propriétaires.

Il a émis des commentaires négatifs concernant la nouvelle politique régionale du MAPAQ sur la gestion des avis de reboisement. De plus, il a délégué le directeur et certains administrateurs pour rencontrer l'Agence de la Chaudière et discuter avec les représentants du MAPAQ afin d'obtenir un terrain d'entente.

Le président a effectué des représentations auprès du ministre des Ressources naturelles du Québec concernant différents dossiers. Plus précisément, au sujet de l'entente-cadre de 1987 entre le MRN et le MAPAQ; concernant une demande d'augmentation du budget de l'Agence compte tenu des objectifs du rendement accru et du potentiel de notre territoire; dans le dossier de l'enregistrement au statut de producteur forestier qui a alourdi la gestion administrative du programme d'aménagement et concernant l'inquiétude des administrateurs au sujet de l'application de la TPS et de la TVQ sur les travaux subventionnés par l'Agence.

Les administrateurs ont analysé et réglé certains dossiers concernant quelques agents de livraison au niveau du fonctionnement du programme et du service rendu aux propriétaires.

Le conseil a examiné quatre demandes d'accréditation de nouveaux agents de livraison. Il a décidé, pour l'instant, de ne pas augmenter le nombre d'agents de livraison accrédités par l'Agence.

Il a établi les procédures de traitement des plaintes transmises à l'Agence par les propriétaires.

Le conseil d'administration a accepté le mode de fonctionnement de la Table de concertation des agences.

Il a accepté d'aller de l'avant dans le développement d'un nouveau logiciel de gestion de la forêt privée avec les autres agences du Québec.

Le conseil a autorisé le directeur à participer, avec les aménagistes des six MRC de notre territoire, à la conception d'un projet d'harmonisation de la réglementation sur les coupes abusives en forêt privée. Par la suite, les administrateurs ont émis des recommandations sur le projet déposé par les MRC.

Le conseil d'administration a été très actif dans le dossier du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) :

- il a modifié le contrat du mandataire principal, soit les syndicats de producteurs de bois de son territoire;
- il a fait le suivi de l'évolution de la réalisation du PPMV;
- il a fait des mises au point avec le mandataire pour que l'échéancier soit respecté;
- il a assisté à la présentation du PPMV pour consultation;
- il a adopté le PPMV pour consultation dans un premier temps;
- finalement, il a adopté, le 30 mars 2001, le PPMV final qu'il a transmis au ministre Jacques Brassard et à chacune des MRC pour avis de conformité.

Finalement, à titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté aux rencontres des agences les 11-12 mai 2000 et le 1^{er} décembre 2000.

des activités Rapport

Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.

COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration.

MEMBRES:

M. Rosario Bossé, président
M. Martin J. Côté, 1^{er} vice-président
M. Jacques Morin, 2^e vice-président
M. Gaston Samson, trésorier
M. Martin Loïsele, directeur

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à trois reprises au cours de l'année:

- le 13 avril 2000 ;
- le 5 octobre 2000 ;
- le 23 octobre 2000.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Programmation budgétaire de l'Agence pour 2000-2001;
- Programmation budgétaire des agents de livraison pour 2000-2001;
- Immobilisation pour 2000-2001;
- Renouvellement des assurances de l'Agence;
- Suivi de la situation financière de l'Agence;
- Suivi de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Formation des employés;
- Préparation du dossier et rencontre avec les agents de livraison de Montmagny et de L'Islet;
- Dossier du Groupe Foram.

des activités Rapport

COMITÉ SUR LA RÉVISION DU PROGRAMME

MANDAT:

Le comité sur la révision du programme, comme son nom l'indique, a pour mandat l'étude de toutes questions se rapportant à la livraison du programme d'aide financière et technique à la mise en valeur des forêts privées. Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Jacques Bélanger
M. Marcel Poulin
M. Gaston Samson
M. Simon Giguère
M. Herman Lavoie
M. Réjean Ouellet
M. Robert Albert
M. Jacques Morin
M. Richard Bilodeau
M. Denis Ouellet
M. Martin Loiselle, directeur

RÉUNIONS:

Le comité sur la révision du programme s'est réuni à trois reprises au cours de l'année:

- le 25 août 2000;
- le 29 janvier 2001;
- le 27 mars 2001.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité des normes techniques et administratives, qui s'est rencontré à cinq reprises, pour la mise à jour des normes techniques et administratives. Lorsque c'était applicable, les orientations définies dans le PPMV ont été intégrées dans les normes. Ce sous-comité est formé des membres suivants :

M. Roger Dutil
M. Gaston Samson
M. Benoît Pouliot
M. Michel Boucher
M. Martin Loiselle, directeur

Le comité s'est fait aider également par le sous-comité sur la vérification opérationnelle et l'évaluation des agents de livraison. Il a procédé à l'évaluation des résultats du bulletin de 2000 concernant les agents de livraison qui a été réalisé à partir des résultats de la vérification opérationnelle (voir le rapport à la page XX). De plus, il a proposé des améliorations pour la prochaine année 2001. Ce sous-comité est formé des membres suivants :

M. Jacques Bélanger
M. Raynald Pouliot
M. Jacques Morin
M. Richard Bilodeau
M. Martin Loiselle, directeur

des activités Rapport

COMITÉ DU PPMV

MANDAT:

Le comité du PPMV a pour mandat de déterminer les principales voies de réalisation du plan de protection et de mise en valeur. Il permet d'orienter le mandataire dans l'exécution du PPMV. Il assure le lien entre le conseil d'administration de l'Agence et le mandataire et il fait les recommandations qui s'imposent aux administrateurs.

MEMBRES:

M. Rosario Bossé
M. Robert Albert
M. Raynald Pouliot
M. Richard Bilodeau
M. Daniel Racine, aménagiste
M. Herman Lavoie, représentant des syndicats
M. Martin Loiselle, directeur

RÉUNIONS:

Le comité sur le PPMV s'est réuni à sept reprises au cours de l'année:

- le 6 juin 2000 ;
- le 18 décembre 2000;
- le 4 janvier 2001 ;
- le 12 janvier 2001;
- le 29 janvier 2001 ;
- le 8 février 2001 ;
- le 26 février 2001.

Les sujets traités ont servi à alimenter le conseil d'administration et à orienter le mandataire principal de notre PPMV qui est représenté par le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (les Syndicats de la Beauce et de la région de Québec font aussi partie du mandataire) :

- Le comité a suivi l'évolution du PPMV et la réalisation des parties par les différents mandataires (MRC, biologiste et les syndicats);
- Il a signalé que le retard de livraison, de la part du ministère, des données d'inventaires et de la cartographie numérique aura une influence sur l'échéancier du PPMV;
- Il a fait des propositions de modifications au contrat du mandataire principal du PPMV;
- Il a orienté la consultation des intervenants et du public;
- Il a créé un sous-comité Sylva II pour suivre et orienter le mandataire dans la réalisation du calcul de possibilité forestière. Le sous-comité s'est rencontré à trois reprises et il est constitué des membres suivants : messieurs André Gosselin, Loïs Lemay, Raynald Pouliot, Herman Lavoie et Martin Loiselle;
- Il a élargi son comité en invitant deux représentants par groupe de partenaires de l'Agence des Appalaches, en plus d'invité madame Sylvie Desjardins de la FAPAQ et monsieur Marc-André Bertrand du MAPAQ. Ce comité élargi s'est rencontré à trois reprises afin d'effectuer la consultation des intervenants sur les trois documents qui composent le PPMV de l'Agence (Document des connaissances, Document des problématiques, orientations et objectifs, Document des stratégies et du plan d'action);
- Il a discuté des critères et indicateurs du développement durable des forêts (ADF);
- Il a recommandé au conseil d'administration l'adoption du PPMV pour consultation.

Un résumé des principaux points importants est présenté aux pages XX à YY. Pour les membres qui voudrait se procurer un exemplaire du PPMV de l'Agence des Appalaches, veuillez contacter le directeur au 418-625-2100.

des activités Rapport

COMITÉ SUR LES TAUX

MANDAT:

Le mandat du comité était de déterminer la valeur des traitements offerts au programme de mise en valeur des forêts privées, afin de vérifier que l'Agence ne paie pas plus de 80 % de la valeur des travaux. De plus le comité devait cette année évaluer les informations qui ont servi à élaborer l'étude sur les taux.

MEMBRES:

M. Denis Ouellet
M. Pierre Duval
M. Gaston Samson
M. Raynald Pouliot
M. Herman Lavoie
M. Roger Dutil
M. Martin Loiselle, directeur

RÉUNIONS:

Le comité sur les taux ne s'est pas réuni durant la dernière année. Cependant, il s'était réuni, le 10 février 2000, au cours de l'année précédente afin de réaliser son mandat pour la saison 2000-2001:

Le comité a évalué les intrants qui ont servi à l'élaboration de l'étude sur les taux. Pour cette année, les informations utilisées demeurent encore crédibles et les productivités nous semblent toujours réalistes.

Cette étude démontre que l'Agence des Appalaches ne subventionne pas plus de 80 % de la valeur des travaux et même moins. Le comité a recommandé pour la saison 2000-2001 que les taux soient augmentés de 5,5 % afin de se rapprocher du 80 % que l'Agence des Appalaches devrait verser aux propriétaires pour réaliser les travaux. Les résultats de ces études sont disponibles sur demande à l'Agence.

De plus, cette augmentation proposée devrait permettre aux travailleurs sylvicoles d'obtenir des conditions salariales plus favorable et permettre de valoriser cette profession.

COMITÉ SUR LES CONDITION SALARIALES DES EMPLOYÉS

MANDAT:

Le mandat du comité était de réviser le titre du permanent de l'Agence, de définir les tâches et les conditions salariales des employés et d'effectuer une évaluation du travail accompli.

MEMBRES:

M. Martin Côté
M. Richard Bilodeau
M. Jacques Morin
M. Rosario Bossé

RÉUNIONS:

- Avril 2000
- Mars 2001

Le comité a recommandé au conseil d'administration de reconnaître un poste permanent pour le responsable et de lui donner le titre de directeur, en plus d'embaucher une secrétaire-réceptionniste à temps complet. Les tâches ont été définies et évaluées pour chacun des employés. Les conditions de travail et de salaire ont été proposées pour chaque employé pour la saison 2000-2001 et 2001-2002. Une évaluation du directeur et de la secrétaire a été réalisée par les membres du comité et présentée aux administrateurs.

des activités Rapport

COMITÉ SUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

MANDAT:

Le mandat du comité consiste à s'assurer que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées à l'intérieur des programmations d'activités proposées et réalisées par les syndicats de notre territoire.

MEMBRES:

M. Rosario Bossé
M. Herman Lavoie
M. Richard Bilodeau
M. Raynald Cloutier
M. Gilles Bérubé
M. Martin Loiselle, directeur

RÉUNIONS:

Le comité sur le transfert de connaissances s'est réuni une seule fois au cours de l'année:

- le 1^{er} novembre 2000

Il faut mentionner que l'Agence avait adopté en mars 2000 la programmation des activités de transfert de connaissances pour la saison 2000-2001.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2000-2001 :

- Un encart a été conçu et publié dans les bulletins d'information des syndicats;
- L'Agence a fait paraître dans les journaux locaux une publicité pour inviter les propriétaires à participer aux soirées d'information;

- Quatre soirées d'informations ont eu lieu sur le territoire de l'Agence et 59 propriétaires ont assisté à ces rencontres;
- Deux visites en forêts ont été organisées et 35 propriétaires y ont participé;
- Quinze sessions de formation ont été réalisées par les trois syndicats de notre territoire et 159 propriétaires, satisfaits dans l'ensemble, se sont prévalus de ces cours. Il faut mentionner que toutes les activités de transfert de connaissances offertes aux propriétaires par l'Agence des Appalaches sont gratuites.;
- Quelques nouveaux cours ont été développés. Des ateliers pour les propriétaires sont présentement en développement.

L'Agence avait réalisé un envoi postal auprès des propriétaires afin de les sonder concernant leurs intérêts en fonction de leur boisé et des services qu'ils voudraient obtenir. Près de 1000 propriétaires ont répondu à notre demande. Cette année, nous leur avons fait parvenir une lettre en les remerciant et en leur signalant les nouveaux services que nous avons développés suite à leur réponse.

Nous avons développé un nouveau programme de visites-conseils auprès des propriétaires. Nous avons également réalisé un deuxième dépliant d'information concernant la formation sur différentes thématiques. Finalement, nous avons débuté la conception de quatre feuillets techniques pour les propriétaires.

de l'agent vérificateur
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE**

ANNÉE 2000

**AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

Présenté par : Michel Boucher

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)**

14 MAI 2001

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

de l'agent vérificateur

Rapport

1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Pour les informations concernant chacun des agents, veuillez vous référer à la section Addenda.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000.

En 2000, toutes les prescriptions a priori ont été reçues aux bureaux du Ministère (L'Islet et St-Georges) et les rapports d'exécution au bureau de l'Agence et le directeur nous retournait les documents à vérifier.

Un objectif de 10% a été fixé pour l'année 2000.

BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques)

AGENT	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
OGC BELLECHASSE	309	42	14	335	47	14
OGC DORCHESTER*	590	34	6	641	41	6
OGC MONTMAGNY	174	23	13	187	18	10
OGC L'ISLET	205	20	10	228	19	8
SYND. PROD. BOIS BEAUCE	381	34	9	356	45	12
CONS. FOR. COTE-DU-SUD	239	26	11	266	29	11
COOP. GESTION FOR. APPALACHES	21	4	19	21	4	19
GROUPE FORAM	73	9	12	71	10	13
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC	300	26	9	309	32	10
TOTAL	2292	218	10	2414	245	10

* Le directeur a dû faire parvenir une autre liste au vérificateur pour le Groupement de Dorchester. La saison avancée n'a pas permis d'atteindre l'objectif de 10% de vérification pour cet agent.

Les prescriptions a posteriori sont reçues simultanément avec le rapport d'exécution. Le principe retenu est que l'on ne peut réaliser de parcelles-échantillons pour vérifier l'admissibilité du traitement après exécution.

de l'agent vérificateur *Rapport*

TABLEAU 1 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2000

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE RECUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	2292	218	10	364 103
Rapports d'exécution	2114	245	10	412 114
Paf	300	49	17	11 150
TOTAL	4706	512	11	787 367 (24%)

Méthode utilisée par le directeur pour choisir les documents à vérifier :

Les prescriptions a priori ont été reçues aux bureaux du Ministère (L'Islet et St-Georges). Un choix aléatoire avec un objectif de 10% était effectué.

Pour la vérification du reboisement, deux méthodes ont été utilisées :

Le bureau du Ministère à St-Georges a reçu toutes les prescriptions des projets de reboisement et le directeur a déterminé les projets à vérifier.

À l'Islet, le directeur a fait parvenir les documents à vérifier.

Le module « choix de V.O. du système SGFP » a été utilisé pour les rapports d'exécution qui étaient conformes à la saisie (producteur enregistré ou propriété).

Durant l'année 2000, la mise en application du nouveau système d'enregistrement des producteurs a compliqué, au directeur, l'acheminement d'une partie des documents à vérifier.

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

de l'agent vérificateur

Rapport

Voici les données générales pour les activités vérifiées en 2000 :
Valeur des travaux facturés : 3 340 444 \$ Nombre de traitements facturés : 2 414.

TABLEAU 2 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	KM/S	%	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	678,3	20	307	834 ha
Reboisement	893,1	28	651	3 046 K plants
Entretien	808,2	24	676	1647 ha
Précommercial	747,2	22	297	852 ha
Commercial	67,0	2	62	108 ha
Drainage	71,8	2	109	70 km
Voirie	6,0	-	10	6 km
PAF	68,8	2	302	
TOTAL	3 340,4	100	2414	

Valeur moyenne par traitement : 1 384 \$.
Valeur moyenne par traitement sylvicole : 1 549 \$.

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 3A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95%
REBOISEMENT	85%
ENTRETIEN	95%
PAILLIS DÉGRADABLES	100%
PRÉCOMMERCIAL	100%
COMMERCIAL	100%
DRAINAGE	80%
VOIRIE	85%
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100%

de l'agent vérificateur *Rapport*

Ainsi pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note.

Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 95% des traitements ont atteint ces notes de passage.

- QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 3B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'agent vérificateur a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

CRITÈRES DE CONFORMITÉ POUR LA SUPERFICIE

Un secteur est considéré conforme si la superficie déclarée par l'agent de livraison est à moins de 5% de celle mesurée par l'agent vérificateur.

Nous pouvons constater que 97% des résultats sont conformes.

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

de l'agent vérificateur

Rapport

TABLEAU 3A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les agents de livraison						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	307	15	47	19	47	100
Reboisement	651	31	68	28	65	96
Entretien	676	32	71	29	62	87
Précommercial	297	14	39	16	39	100
Commercial	62	3	5	2	5	100
Drainage	109	5	15	6	15	100
Voirie	10	-	-	-	-	-
Sous-total	2112	100	245	100	233	95
Paf	302					
Total reçu	2414					

TABLEAU 3B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les agents de livraison						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	307	15	47	19	47	100
Reboisement	651	31	68	28	65	96
Entretien	676	32	71	29	62	87
Précommercial	297	14	39	16	39	100
Commercial	62	3	5	2	5	100
Drainage	109	5	15	6	15	100
Voirie	10	-	-	-	-	-
Sous-total	2112	100	245	100	233	95
PAF	302					
Total reçu	2414					

de l'agent vérificateur *Rapport*

3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures).

Voici par agent de livraison, les remise monétaires :

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	375,00 \$
Groupement forestier de Dorchester inc	4 879,80 \$
Groupement forestier de Montmagny inc.	0 \$
Groupement forestier de L'Islet inc.	337,28 \$
Syndicat des producteurs de bois de Beauce	503,27 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	0 \$
Coopérative gestion forestière des Appalaches	0 \$
Groupe Forum	503,47 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	0 \$

Aux tableaux 4 et 5, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2000.

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

TABLEAU 4

Agent de livraison	AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES											
	Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 2000											
	(Ventilé par agent de livraison)											
	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total			
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)					2	375,00			2	375,00	2	375,00
Group. for. Dorchester (08)	1	3276,00			2	1003,80		600,00	2	600,00	5	4879,80
Group. for. Montmagny (09)											1	337,28
Group. for. L'Islet (10)	1	337,28									3	503,27
Synd. prod. bois Beauce (32)	1	466,95	2	36,32								0,00
Cons. for. Côte-du-Sud(33)												0,00
Coop. gestion for. Appalaches (41)											2	503,47
Groupe Foram (55)			2	503,47								0,00
Cons. for. région Québec (80)												0,00
Daishowa (93)											13	6598,82
Total	3	4080,23	4	539,79	4	1378,80	2	600,00	2	600,00	13	6598,82

TABLEAU 5

Traitement	AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES											
	Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 2000											
	(Ventilé par traitement)											
	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total			
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
Préparation												
Reboisement	1	337,28	2	36,32	1	51,00					4	424,60
Entretien					2	810,00		600,00	2	600,00	4	1410,00
Précommerciale	1	3726,00	1	158,19	1	517,80					3	3951,99
Commerciale												
Voirie-drainage	1	466,95	1	345,28							2	812,23
Total	3	4080,23	4	539,79	4	1378,80	2	600,00	2	600,00	13	6598,82

de l'agent vérificateur

Rapport

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur) - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF - Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de toutes les informations techniques - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain

RAPPORT D'EXÉCUTION :

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu - Concordance entre les informations du certificat et celles de la prescription (code+numéro de producteur) - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF - Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain - Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité)
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celui de l'agent vérificateur)
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considérée conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

de l'agent vérificateur *Rapport*

5.- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Vous trouverez sur le tableau 6 des informations additionnelles sur les performances de chaque agent de livraison.

6.- PROBLÉMATIQUE SUR LES INFORMATIONS FOURNIES PAR CERTAINS AGENTS DE LIVRAISON.

L'agent vérificateur de l'Islet a informé le directeur qu'il serait pertinent d'effectuer de la vérification ciblée pour comparer les données sur les stockings de plantation à partir de 1998. Suite à cette étude, il s'est avéré que des secteurs devaient être regarnis pour les années 1998, 1999.

De plus, suite à des constats de préparation de terrain où le drainage était déficient par manque d'expertise de certains agents, il a été décidé que de la formation serait dispensée dès le printemps 2001 avec application immédiate et rétroactive pour les prescriptions non exécutées dans les secteurs de l'an 2000 vérifiés.

7.- CONCLUSION

Le directeur de l'Agence est attentif aux observations des personnes mandatées pour réaliser la vérification opérationnelle et des améliorations à apporter.

Voici quelques améliorations qui seront réalisées en 2001 suite aux constats de la vérification opérationnelle :

- les plaintes des producteurs
- le drainage
- le suivi de plantation

TABLEAU 6

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2000

Agents de livraison	Prescription		Administratif		Rapport d'exécution		Superficie		Ecart cumulatif en %
	Conformité tech. et ter.		Prescription et rap. d'exéc.		Conformité tech. et qualité		Agent liv.	Agent vér.	
	%		%		%				
	Total	Conforme	Total	Conforme	Total	Conforme			
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	84	78	94	90	94	87	114,7	113,3	1,1
Group. for. Dorchester (08)	68	68	87	87	82	81	103,5	99,2	4,3
Group. for. Montmagny (09)	46	39	43	43	36	36	60,5	60,7	0
Group. for. L'Islet (10)	40	34	42	41	38	37	64,1	64,6	0
Synd. prod. bois Beauce (32)	68	68	85	84	90	87	62,6	62	1
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	52	45	58	58	57	57	40,5	41,5	0
Coop gestion for. Appalaches (41)	8	8	8	8	8	6	5,4	5,4	0
Groupe Foram (55)	18	18	20	20	20	16	9,6	9,7	0
Cons. for. région Québec (80)	52	44	75	71	64	59	20,3	20,5	0

de l'agent vérificateur

Rapport

ADDENDA (1)

TABLEAU CONDENSÉ DES PRESCRIPTIONS VÉRIFIÉES PAR AGENT			
AGENTS	NOMBRE VÉRIFIÉS	VALEUR (\$)	%/TOTAL VÉRIFIÉ
O.G.C. Bellechasse-Lévis	42	76 410 \$	21 %
O.G.C. Dorchester	34	52 263 \$	14 %
O.G.C. Montmagny	23	68 226 \$	19 %
O.G.C. L'Islet	20	31 574 \$	9 %
Synd. prod. bois Beauce.	34	49 252 \$	12 %
Cons. for. Côte-du-Sud	26	40 043 \$	11 %
Coop. gestion for. Appalaches	4	5 672 \$	2 %
Groupe Forum	9	13 179 \$	4 %
Cons. for. région Québec	26	27 484 \$	8 %
TOTAL	218	364 103 \$	100 %

ADDENDA (2)

TABLEAU CONDENSÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION VÉRIFIÉS PAR AGENT			
AGENTS	NOMBRE VÉRIFIÉS	VALEUR (\$)	%/TOTAL VÉRIFIÉ
O.G.C. Bellechasse-Lévis	52	93 462 \$	22 %
O.G.C. Dorchester	53	77 843 \$	18 %
O.G.C. Montmagny	20	58 257 \$	14 %
O.G.C. L'Islet	22	50 288 \$	12 %
Synd. prod. bois Beauce.	51	58 753 \$	14 %
Cons. for. Côte-du-Sud	32	40 117 \$	9 %
Coop. gestion for. Appalaches	4	6 890 \$	2 %
Groupe Forum	11	10 121 \$	3 %
Cons. for. région Québec	49	27 533 \$	6 %
TOTAL	294	423 264 \$	100 %

de livraison accrédités en 2000-2001
Agents

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec)

GoR 1Z0

No tél.: (418) 856-5828

No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

1515, rue St-Jean Baptiste, Suite 115

Québec (Québec)

G2E 5D2

No tél.: (418) 872-1773

No téléc.: (418) 872-6773

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale

Sainte-Appoline (Québec)

GoR 2P0

No tél.: (418) 469-3033

No téléc.: (418) 469-2711

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69A, Route 281

Saint-Magloire (Québec)

GoR 3M0

No tél.: (418) 257-2665

No téléc.: (418) 257-2666

Groupe Foram enr.

240, Rang 5

Frampton (Québec)

GoR 1M0

No tél.: (418) 479-5755

No téléc.: (418) 479-5664

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

GoR 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

GoR 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 129

Saint-Prospère (Québec)

GoM 1Y0

No tél.: (418) 594-8208

No téléc.: (418) 594-8584

Les Produits forestiers Daishowa Ltée

1345, 88^e Rue

St-Georges (Québec)

G5Y 7D7

No tél.: (418) 593-3426

No téléc.: (418) 593-3427

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest

Ville Saint-Georges (Québec)

G5Y 3Y9

No tél.: (418) 228-5110

No téléc.: (418) 228-5800

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

Tableau 1

INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2001-2002
 NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC

MRC	MONTANT INVESTI		NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIEL ¹		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS ²	
	\$	%	Nombre	%	Nombre	%
L'ISLET	672 696	19,4	3 000	25,0	612	16,9
MONTMAGNY	714 326	20,6	2 200	18,3	495	13,7
BELLECHASSE	812 438	23,4	1 700	14,2	899	24,8
DESJARDINS	22 250	0,6	700	5,8	64	1,8
CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	53 799	1,6	1 200	10,0	157	4,3
LES ETCHEMINS	1 192 378	34,4	3 200	26,7	1 391	38,5
TOTAL	3 467 887	100,0	12 000	100,0	3 618	100,0

- 1 Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de 4 hectares et plus étaient inscrits.
- 2 Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2000-2001.

du programme
Statistiques

Tableau 2

BUDGET INVESTI PAR LES AGENTS DE LIVRAISON EN 2000-2001
ET
LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI INCLUANT LES PAF

AGENT DE LIVRAISON	BUDGET INVESTI		MOYENNE PAR PROFUCTEUR	
	\$	%	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	497 360	14,3 %	131	3 797
Groupement forestier de Montmagny	509 765	14,7 %	128	3 982
Coopérative de gestion des Appalaches	44 465	1,3 %	21	2 117
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	326 484	9,4 %	150	2 177
Groupement forestier du Sud de Dorchester	653 727	18,9 %	278	2 352
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	399 632	11,5 %	266	1 502
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	604 819	17,4 %	201	3 009
Conseillers forestiers de la région de Québec	346 635	10,0 %	193	1 796
Groupe Forum enr.	65 000	1,9 %	21	3 095
Daishowa	20 000	0,6 %	N/A	N/A
TOTAL	3 467 887	100,0 %	1387	2 500

Tableau 3

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN S	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	640 000	765	ha
06	Remise en production : Plantation	882 887	3 020	,000 plants
07	Entretien de plantation	815 000	1 600	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	860 000	1 000	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	80 000	160	ha
10	Drainage et voirie forestière	75 000	90	km
11	Plans d'aménagement forestier	115 000	515	plans
	TOTAL	3 467 887		

des taux Grille

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2000-2001

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION - PRÉPARATION DE TERRAIN			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	930/ha
DMED	0504	Déchiquetage	620/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	955/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	375/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	340/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	425/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus)	310/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	155/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	160/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	235/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	290/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	225/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus	305/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	340/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	250/1000 p
EF	0666	- racines nues feuillus	325/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	305/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	240/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	365/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	250/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	325/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	305/1000 p
ERPRR4	0645	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	240/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	365/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	270/1000 p
ERRNF	0652	- racines nues feuillus	325/1000 p
ERRNPFD	0653	- PFD racines nues	325/1000 p
ERRNR4	0651	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	260/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	380/1000 p

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel	235/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	645/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	425/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man.(haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	870/ha
ECME	0759	Dégagement méc. ou man.(plantation 6 ans et +, 30 à 40% opprimés)	420/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	910/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	365/ha
PAI	0790	Paillis dégradables	930/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	645/ha
DEGCT	0859	Application de phytocides terrestre	425/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	910/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	965/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	785/ha
CPCM	0865	Mélangés	910/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage	- résineux 755/ha
RJF	0971		- feuillus d'ombre 685/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage	- résineux 755/ha
CEFTM	0967		- feuillus d'ombre 685/ha
CEFIM	0976		- feuillus de lumière 685/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage	- résineux 660/ha
CS	0968	Coupe de succession	- feuillus de lumière 490/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement	- résineux 755/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage)	- feuillus d'ombre 500/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	300/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	250/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage en terrain boisé	1295/km
PRDR	1080	en terrain dénudé	1095/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1000/km
11 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	200
PAF	1123	51 à 100 ha	335
PAF	1124	101 à 250 ha	475
PAF	1125	251 à 799 ha	610

des industriels ayant contribué

Liste

- A. Lapointe & Fils ltée
- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Boiscarvin inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Clermond Hamel ltée
- Daishowa inc.
- Domtar inc. (C.A. Windsor)
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Félix Huard inc. Division Amqui
- Félix Huard inc. Division Luceville
- Industries Maibec inc.
- Industries Maibec inc. Div. Les Produits de Bois B.A.S. inc.
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Joseph Audet ltée
- Kruger inc. Trois-Rivières
- L-H Plante & Fils inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Pabaced G.D.S. inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Pianos A. Bolduc inc. (Les)
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Produits forestiers N. Fortin inc.
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie Gilles Couture
- Scierie Leduc inc.
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie Pelem inc.
- Scierie Tech inc.
- Stella-Jones inc.
- Vexco inc.

du Plan d'action, PPMV

Synthèse

CE QU'EST LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Selon la Loi sur les forêts, le PPMV doit comprendre l'étude des aptitudes forestières du territoire de l'Agence, ainsi que l'indication des objectifs de production et des méthodes de gestion préconisées, notamment celles permettant d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois¹.

Par le PPMV, l'Agence présente donc les orientations qu'elle a retenues pour assurer l'aménagement durable des forêts privées de son territoire, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts. Le plan indique les objectifs de protection et de mise en valeur qu'elle s'est fixés et décrit les mesures qu'elle entend prendre pour les réaliser.

Le présent document contient les grands objectifs visés par cet exercice, le calcul de possibilité forestière, les modalités de mise en œuvre, les activités à réaliser et l'échéancier préliminaire pour la durée de l'opération.

POURQUOI LE PPMV ?

L'Agence est une personne morale, à but non lucratif, et son fonctionnement est régi par les dispositions prévues à la Loi sur les forêts². La loi confère à l'Agence, dans une perspective de développement durable, le pouvoir d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités³.

ADOPTION DU PPMV

Le PPMV entre en vigueur sur le territoire de toute municipalité régionale de comté (MRC) s'il respecte les objectifs de son schéma d'aménagement, au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme⁴.

L'Agence transmet un exemplaire du PPMV à toute MRC dont le territoire est compris dans celui de l'Agence. Dans les 90 jours suivant la réception du PPMV, le conseil de la MRC concernée doit donner à l'Agence son avis sur le respect par le PPMV, des objectifs de son schéma d'aménagement⁵.

L'Agence doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement original ou révisé applicable sur son territoire, réviser son PPMV afin d'assurer le respect des objectifs du schéma d'aménagement. Ce même procédé s'applique aussi en cas de modification d'un schéma d'aménagement⁶.

¹ Loi sur les forêts (article 124.18)

² Loi sur les forêts (articles 124.02 et suivants)

³ Loi sur les forêts (article 124.17)

⁴ Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)

⁵ Loi sur les forêts (articles 124.19 et 124.20)

⁶ Loi sur les forêts (articles 124.22 et 124.23)

du Plan d'action, PPMV

Synthèse

INTRODUCTION DU PLAN D'ACTION

Le *Document des stratégies et plan d'action* est le troisième et dernier document constituant le plan de protection et de mise en valeur du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le premier document, appelé *Document des connaissances*, avait pour objectif de faire un portrait, souvent chiffré, des différentes ressources de la forêt privée régionale. Le second document, appelé *Document des problématiques, orientations et objectifs*, a quant à lui établi les principales problématiques reliées à la forêt privée régionale, ainsi que les grandes orientations que l'Agence s'est fixées afin de respecter son mandat de protection et de mise en valeur des ressources forestières. Celles-ci ont été établies par l'Agence et ont été soumises à une consultation auprès d'organismes et d'individus ciblés pour leurs intérêts ou activités dans les forêts privées de la région. En plus des grandes orientations, des objectifs de protection et de mise en valeur ont été établis afin de préciser les intentions de l'Agence.

Le *Plan d'action* décrit donc les principales actions que l'Agence, ses mandataires et collaborateurs entendent réaliser au cours des cinq prochaines années, soit la période de 2001 à 2006. Elles portent sur les différentes ressources présentes dans les forêts privées et visent soit à les protéger et les mettre en valeur (dans le cas de la ressource forestière) ou principalement à les protéger (dans le cas des ressources fauniques, récréatives, hydriques, etc.).

Les actions ou les activités à réaliser sont nombreuses, diverses, parfois complexes et même quelquefois incertaines quant à leurs résultats escomptés, surtout lorsqu'elles impliquent la participation d'organismes extérieurs à l'Agence. Néanmoins, elles visent toutes à résoudre les problématiques énoncées et à atteindre les objectifs fixés. Elles ont été classées par type de ressource et par objectif visé pour chacune des ressources.

Le *Plan d'action* traite aussi d'un élément fondamental dans toute planification forestière, soit le calcul de la possibilité forestière. Les résultats du calcul déterminent les volumes maximums de bois qu'il est possible de récolter annuellement sans affecter le volume actuel sur pied de la forêt. Ce calcul permet d'établir si les prélèvements actuellement réalisés dépassent la capacité de croissance de la forêt. Comme la méthode de calcul est complexe, les hypothèses, principes et résultats ont été simplifiés pour permettre au lecteur non initié d'en comprendre les éléments fondamentaux. Le calcul implique également une programmation de travaux sylvicoles à réaliser afin d'atteindre les résultats escomptés dans le calcul de la possibilité.

Le *Plan d'action* se termine par une liste d'indicateurs d'aménagement forestier durable ainsi que par les objectifs de suivi du PPMV. On y décrit les principaux niveaux de suivi suggérés afin de valider dans le temps le résultat des actions entreprises. Quant aux indicateurs d'aménagement forestier durable, ils pourront servir à suivre l'évolution de la forêt privée et de ses ressources afin de mesurer et d'évaluer le respect des critères d'aménagement forestier durable.

La réalisation du PPMV a nécessité d'importants efforts ainsi que la collaboration de nombreuses personnes concernées par le monde de la forêt privée. Nous croyons que les orientations, objectifs et actions à entreprendre établis par l'Agence et ses partenaires, permettront d'améliorer les connaissances et la qualité des ressources qui sont présentes en forêt privée pour en faire bénéficier le plus de gens possible.

du Plan d'action, PPMV

Synthèse

RÉSULTATS DU CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Le territoire de la simulation retenu pour le calcul de la possibilité forestière (tableau 1) a été établi à partir du parcellaire forestier et des affectations du territoire provenant des schémas d'aménagement des MRC. Il comprend uniquement les petites forêts privées et représente une superficie totale de 490 648 ha.

Peu de superficies (0,1%) sont exclues du calcul au départ. Cependant, près de 12 000 (2,4%) hectares seront éventuellement exclus du calcul à cause de changements de vocation des terrains. De plus, 3% de chacun des compartiments sélectionnés sera exclu du calcul (2% dès le départ et 1% après la première intervention) pour tenir compte des superficies improductives non mesurées, tels les chemins forestiers et les petites lignes de transport d'énergie ; par ailleurs, les sommets et pentes fortes ne seront pas considérées par le calcul (0,4%). Le total des superficies exclu du calcul sera alors de 5,9% du territoire.

D'autre part, des modalités particulières d'intervention dans les séries d'aménagement vouées à la production acéric-forestière ont été simulées pour 28 050 ha, soit 5,7% du territoire.

Tableau 1 : Le territoire de simulation (hectares)

Exclusions		Production acéricole et de matière ligneuse		Autres utilisations		Production de matière ligneuse		Territoire de simulation	
Non simulé		Modalités spécifiques d'intervention		Modalités spécifiques d'intervention		Modalités générales d'intervention		Total	
67	0,1 %	28 050	5,7 %	11 789	2,4 %	450 742	91,8 %	490 648	100 %

Les résultats du calcul de la possibilité forestière sont présentés au tableau 2. Les prélèvements actuels, qui incluent la récolte de bois de chauffage, servent à comparer ce qui est récolté actuellement (613 400 m³) avec ce qu'il serait possible de récolter (932 900 m³) sur le territoire de l'Agence. D'après les résultats du calcul et les données sur les prélèvements, il serait possible d'augmenter les prélèvements sans dépasser la possibilité forestière sur le territoire de l'Agence. Précisons que ces données ont été établies pour l'ensemble du territoire de l'Agence et qu'elles peuvent varier régionalement ou localement.

du Plan d'action, PPMV

Synthèse

Tableau 2 : Possibilité forestière annuelle (m³ solides) pour les 25 prochaines années

Groupe d'essences	Possibilité	Recolte
SEP (sapin, épinettes, pins gris et rouge)	361 800	296 600
THO (cèdre)	72 100	11 900
AUTRES RÉSINEUX	27 400	2 800
PEUPLIERS	106 100	83 200
FEUILLUS DURS	365 500	218 900
TOTAL	932 900	613 400
	1,91 m ³ /ha	1,26 m ³ /ha

Ces prélèvements possibles représentent la possibilité forestière annuelle à condition que les travaux sylvicoles prévus au tableau 3 soient réalisés.

Tableau 3 : Travaux annuels à réaliser pour les 25 prochaines années (hectares)

PÉRIODES	REBOISEMENT RÉSINEUX	ÉCLAIRCIE PRÉ COMMERCIALE	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE		JARDINAGE JA et JAT
			EC1	EC2	
1) 1995-1999	1 300	1 150	800		6 700
2) 2000-2004	800	1 100	800		8 300
3) 2005-2009	500	1 100	800	400	9 900
4) 2010-2014	500	1 100	800	400	11 100
5) 2015-2019	500	1 100	800	400	11 200
6) 2020-2024	500	1 100	800	400	11 700

du Plan d'action, PPMV

Synthese

Objectifs		Mandataire(s) et participants	Echéancier	Coûts
1	<p>Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autre un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison MRN (service des inventaires forestiers) SPB</p>	2001 à 2003 (annuel)	Budget annuel à déterminer
2	<p>Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et les coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC MAPAQ</p>	2001 à 2003	Budget annuel à déterminer
3	<p>Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons d'épinette. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB SOPFIM</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer

du Plan d'action, PPMV

Synthese

Objectifs		Mandataire(s) et participants	Échéancier	Coûts
4	<p>Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer
5	<p>Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêt sont adéquatement protégés. Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. Faire la promotion du Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC</p>	2001 à 2002	Budget annuel à déterminer

du Plan d'action, PPMV

Synthèse

Objectifs		Mandataire(s) et participants	Échéancier	Coûts
6	<p>Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer
7	<p>Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont : une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison FPBQ SPB MRC Municipalités</p>	2001 à 2003	60 000 \$ Budget annuel à déterminer

du Plan d'action, PPMV

Synthèse

	Objectifs	Mandataire(s) et participants	Echéancier	Coûts
8	<p>Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). Favoriser la protection des vieilles forêts. Maintenir le maintien des superficies en cédrières. Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'alopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. Mettre à jour et faire la promotion du Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC MEF FAPAQ Organismes liés à la faune</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer
9	<p>Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage). 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB, MRC</p>	2005 et plus	Budget annuel à déterminer
10	<p>Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB, MRC, MENV</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer
11	<p>Politique de rendement accru</p>	Agence Appalaches	2002	

de 2001-2002 Enjeux

Nous voilà déjà rendus au terme de cinq années de fonctionnement. L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant établi, au cours de la dernière année, sa vision en termes de mise en valeur et de protection de la forêt privée de son territoire.

Les enjeux majeurs de la prochaine saison sont sans doute le développement et la mise en œuvre, avec l'aide de différents partenaires, du plan d'action de son Plan de protection et de mise en valeur (PPMV). L'Agence aura à bâtir des relations d'affaires avec de nouveaux intervenants de la forêt privée afin de favoriser l'atteinte de ses orientations et de ses objectifs définis à l'intérieur du PPMV.

Le document de connaissances du PPMV nous indique un historique impressionnant d'aménagement sur notre territoire et démontre un potentiel élevé à accentuer et à diversifier l'aménagement des forêts privées des Appalaches. Nous devons, durant la prochaine année, faire des représentations auprès des différentes instances politiques, de notre région et du Québec, afin de leur démontrer qu'ils doivent favoriser la mise en place du programme de rendement accru dans notre territoire.

L'Agence a fait une demande auprès du ministre des Ressources naturelles du Québec afin qu'il revoie l'entente-cadre de 1987 sur la gestion des demandes de reboisement par le MAPAQ. L'Agence des Appalaches doit prendre sa place dans ce dossier au cours de la prochaine saison afin de faciliter la gestion de ces demandes auprès des officiers du MAPAQ. Un essai d'entente entre l'Agence et le MAPAQ devrait se réaliser cette année afin d'identifier clairement les critères d'analyse et les façons de procéder tout en tenant compte des besoins et intérêts des propriétaires.

À la lumière des informations que les propriétaires nous ont transmises, à l'intérieur de la carte-réponse, sur leurs intérêts et besoins en services et documentation, nous avons bâti différents outils en matière de transfert de connaissances. Nous devons maintenant orchestrer une stratégie globale de transfert de connaissances et de communications pour permettre aux propriétaires actifs au niveau de l'aménagement de leur boisé d'en faire davantage et mieux.

La vérification opérationnelle 2000-2001 auprès des agents de livraison accrédités nous indique que les services rendus en général sont de qualité et respectent les normes établies par l'Agence des Appalaches. Nous devons maintenir ce niveau de qualité des services offerts auprès des propriétaires forestiers pour chacun des secteurs de notre territoire.

L'Agence à augmenter depuis trois ans ses taux de l'aide financière pour les travaux subventionnés. Par cette décision l'Agence veut améliorer principalement les conditions des travailleurs sylvicoles, valoriser cette profession et assurer une certaine relève dans ce domaine. Cependant, il faut continuer de s'assurer que ces augmentations aillent directement aux travailleurs de la forêt privée.

Finalement, l'Agence devra composer encore cette année avec des mesures transitoires au niveau de l'enregistrement des producteurs, de l'application de la TPS et de la TVQ et du système de gestion de la forêt privée (SGFP). La concertation avec les différents intervenants et partenaires régionaux devra demeurer une priorité car elle peut nous apporter que des échanges constructifs pour le développement d'expertise régionale.



Martin Loiselle, ing. f.
Directeur

*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
93, route 277, C.P. 10, Sainte-Germaine Station (Québec) G0R 3B0
Tél.: (418) 625-2100 Fax : (418) 625-9005
Adresse Internet : amvap@sogetel.net*